

Comparaisons avec d'autres modes de transport en 2005

L'absence de définitions et de références communes rend difficiles de véritables comparaisons entre les différents modes de transport : aussi se limitera-t-on ici à la présentation globale des données brutes d'accidents et d'activité et à une comparaison partielle des différents modes de transports en s'attachant plus aux ordres de grandeur qu'à la précision des chiffres. Les résultats portent sur la dernière année disponible, à savoir l'année 2005.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

Accidents d'avions avec des victimes corporelles.

Sont pris en compte les accidents survenus, en France ou à l'étranger, à des appareils d'immatriculation ou d'exploitation française.

	Aviation commerciale ¹	Aviation générale ²	Travail Aérien ³	Ensemble
Nombre d'accidents corporels	4	54	5	63
Nombre de tués (4)	3	51	4	58
Nombre de blessés	16	42	2	60

1. Avions et hélicoptères (compagnies et sociétés).

2. Avions, hélicoptères et ULM (aéroclubs, écoles, sociétés, privés).

3. Avions, hélicoptères et ULM (sociétés et privés : épandage agricole, photo-cinéma, publicité aérienne, surveillance, héli-treuilage,...).

4. Décédés dans les trente jours.

Source : direction générale de l'aviation civile.

Indicateurs d'activité

En 2004, le parc global (source : Bureau Véritas) représentait 11 890 aéronefs répartis en :

- 8 084 avions (dont 618 pour le transport public),
- 838 hélicoptères,
- 2 051 planeurs,
- 900 ballons libres,
- 17 autres.

Le trafic commercial total des grandes compagnies aériennes nationales (source : Direction générale de l'aviation civile et Groupe Air France) s'élevait en 2005 à :

- 153,0 milliards de passagers-kilomètres transportés ;
- 16,5 millions de tonnes-kilomètres transportées.

LES TRANSPORTS FERROVIAIRES

(hors RATP et métros de province)

Accidents de chemin de fer avec des victimes corporelles.

Sont pris en compte les accidents dans lesquels est impliqué un véhicule ferroviaire (ou car SNCF) en mouvement ayant entraîné une conséquence grave :

- mort ou blessure grave,
- avaries importantes au matériel, à la voie ou à d'autres installations,
- perturbations importantes dans la circulation des trains.

Accidents de chemin de fer en 2005

Nombre d'accidents¹	350
Accidents de train	94
<i>dont : - collisions</i>	47
<i>- déraillements</i>	47
Accidents de cars	0
Accidents individuels ²	61
Autres accidents ³	195
Nombre de tués⁴	41
Agents en service ⁵⁻⁶	3
Voyageurs ⁶	5
<i>dont voyageur par accident de train⁶</i>	0
Autres personnes ⁷	33
Nombre de blessés graves⁸	24
Agents en service ⁵⁻⁶	1
Voyageurs ⁶	8
<i>dont voyageur par accident de train⁶</i>	0
Autres personnes ⁷	15

Accidents de passage à niveau⁹

Nombre d'accidents¹⁰	130
Collisions de véhicules ferroviaires et routiers sur passage à niveau :	
- gardés	0
- avec signalisation automatique	95
- non gardés (sans barrière ni signalisation)	23
Accidents de piétons	12
Nombre de tués¹¹	38
Nombre de blessés graves¹¹	18

1. Accidents dans lesquels est impliqué un véhicule ferroviaire (ou car SNCF) en mouvement. Toutefois, ne sont pris en compte que ceux ayant entraîné une « conséquence grave » : mort ou blessures graves, avaries importantes aumatériel, à la voie et autres installations, perturbation importante dans la circulation des trains.

2. Notamment : chute d'un train, heurt par un train, ... (non compris, les suicides et tentatives de suicide).

3. Par exemple : avaries en pleine voie de véhicules moteurs, rupture de caténaire, etc. Y compris les accidents de cars.

4. Personnes décédées le jour ou le lendemain de l'accident.

5. Il s'agit d'une partie des accidents du travail survenus lors d'accidents entrant dans le cadre de la définition (1).

6. Y compris les agents victimes de collisions aux passages à niveaux.

7. Y compris les ouvriers d'entreprises travaillant sur le réseau ferroviaire français.

8. Est considérée comme blessé grave toute personne dont la gravité des lésions corporelles a entraîné, ou aurait pu entraîner, une hospitalisation de plus de trois jours.

9. Non compris dans la rubrique « accidents de chemins de fer ».

10. Y compris les accidents de véhicules routiers sur un passage à niveau.

11. Non compris les agents et voyageurs victimes de collisions aux passages à niveaux.

Source : SNCF, direction de la comptabilité et du contrôle de gestion.

Indicateurs d'activité

Le parcours effectué par les véhicules moteurs de la SNCF, qui comprend les parcours effectués à l'étranger mais ne comprend pas les parcours sur le réseau SNCF des véhicules des entreprises ferroviaires étrangères, représentait en 2005 : 663 millions de kilomètres (631,9 en 1990).

Le trafic commercial s'élevait à 76,5 milliards de voyageurs-kilomètres (63,7 en 1990) et à 40,7 milliards de tonnes-kilomètres de fret (51,5 en 1990) (source : SNCF, direction de la comptabilité et du contrôle de gestion).

LES TRANSPORTS ROUTIERS

Bilan des accidents corporels

Le bilan des accidents corporels était le suivant en 2005 :

- 84 525 accidents corporels ;
- 5 318 tués à trente jours, dont 3 065 usagers de voitures de tourisme ;
- 108 076 blessés (source : ONISR, fichier des accidents).

Indicateurs d'activité

Le parc global des véhicules à quatre et à deux-roues immatriculés représentait 37,5 millions de véhicules dont 30,1 millions de voitures particulières (sources : Comité des constructeurs

français d'automobiles et Chambre syndicale nationale du motocycle).

Le nombre de voyageurs x kilomètres en véhicule particulier s'élevait en 2005 à 727,4 milliards (source : DAEI/SES - INSEE - 43^{ème} rapport de la Commission des comptes des transports de la nation).

COMPARAISONS ENTRE CES TROIS MODES DE TRANSPORT

L'objectif est d'estimer un niveau de risque pour l'usager d'un de ces trois modes de transport.

Compte tenu de l'imprécision des chiffres, on ne retiendra que les ordres de grandeur des résultats. L'élément de comparaison sera le nombre de tués rapporté au nombre de passagers x kilomètres.

Les définitions des tués, différentes suivant les trois modes de transports étudiés (tué à deux, six ou trente jours), sont malgré tout assez proches en terme de résultat.

Pour les transports aériens, nous nous limiterons à l'aviation commerciale, seul domaine où les passagers-kilomètres sont connus.

Pour les transports ferroviaires, aux seuls voyageurs à l'exclusion des agents de l'entreprise de transport et des sociétés de service travaillant pour le transporteur ; de façon à éviter les doubles comptes, nous éliminerons les tués sur les passages à niveau comptabilisés dans les transports routiers.

Ne sont pas comptabilisés la RATP et les métros de province pour lesquels nous manquons de données.

Pour les transports routiers, nous ne prendrons en compte que les véhicules particuliers.

Pour les calculs de passagers x kilomètres, il s'agit d'estimations. Elles sont cohérentes avec les champs retenus pour les statistiques d'accidents et de victimes des trois modes de transport (y compris les parcours effectués sur le territoire étranger par les avions des compagnies aériennes françaises, mais uniquement les parcours sur le territoire français pour les transports ferroviaires et routiers).

Les chiffres des tués des transports aériens étant très faibles en moyenne, et donc sujets à des variations importantes, nous effectuerons une comparaison sur une moyenne des cinq dernières années.

Globalement, on voit donc, sur la période observée, que le moyen de transport le plus sûr en terme de

tués rapporté au nombre de passagers x kilomètres est le train. L'avion reste assez proche. L'automobile est loin derrière.

On peut estimer, avec prudence, que sur les années 2001 à 2005, l'avion est en moyenne 3,5 fois plus sûr que le train et 139 fois plus sûr que l'automobile.

Évaluation du risque encouru par l'utilisateur hors attentat

	Nombre de tués						Nombre de passagers x km (en milliards)						Nombre moyen de tués pour un milliard de passagers x km
	2001	2002	2003	2004	2005	Moy. 01-05	2001	2002	2003	2004	2005	Moy. 01-05	
Transports aériens	19	5	1	0	3	5,6	127,1	129,8	130,1	140,4	153,0	136,1	0,04
Transports ferroviaires	11	22	7	6	5	10,2	71,6	73,5	72,3	74,3	76,5	73,6	0,14
Transports routiers (véhicules particuliers)*	5 283	4 864	3 709	3 406	3 065	4 065	728	734	739	737	727	733	5,55

* Pour tenir compte du changement de définition du tué à six jours au tué à trente jours à compter du 1^{er} janvier 2005, les données contenues dans les éditions précédentes ont été majorées de 5,7 % de 2001 à 2003 et de 6,9 % en 2004